



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fédération nationale des sourds de France

Question écrite n° 9128

## Texte de la question

M. Claude Birraux appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les moyens limités dont dispose la Fédération nationale des sourds de France notamment en matière d'interprétariat. La subvention annuelle de fonctionnement versée par l'Etat est de 90 000 francs, alors que le coût de la vacation d'un traducteur, nécessaire aussi bien pour participer à la vie sociale que pour ester en justice est de 600 francs. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour promouvoir la présence des sourds dans notre société.

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude Birraux](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9128

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 janvier 1998, page 382